

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

INT

*1^{ère} session du Conseil des droits de l'homme
Segment de Haut Niveau
19 – 30 juin 2006*

***Déclaration de S.E Mohammed BEDJAOUI,
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères***

Genève, le 21 juin 2006

**Monsieur le Président,
Madame le Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, dire combien je me réjouis d'être présent, aujourd'hui, à ce temps fort des relations internationales que constitue la tenue de la première session du Conseil des droits de l'homme. C'est que la mise en place de cette instance, qui se fonde sur les fondamentaux de la famille humaine que sont la dignité, le droit et le respect, n'est ni mineure ni dépourvue de signification pour l'ordre international en gestation.

Je me réjouis également, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux de cette session, car je suis convaincu que vous investirez votre expérience et votre compétence bien éprouvées pour assurer à ces premières assises le succès qu'elles méritent.

Loin d'être une découverte circonscrite dans le temps et l'espace, les droits de l'homme trouvent leur expression dans toutes les grandes civilisations mondiales depuis la nuit des temps, et quatre millénaires les relient au roi de Babylone Hammourabi qui préfaçait son fameux Code par sa célèbre phrase : « *Je prescris ces lois afin d'empêcher que le fort n'opprime le faible* ».

Les droits de l'homme sont bien le patrimoine de l'humanité. Ils ne sont l'apanage ni d'une civilisation, ni d'une religion, ni d'une région géographique et ne constituent certainement pas un luxe que

s'offriraient, seuls, les plus nantis. Pour tous ceux qui ont connu depuis les temps immémoriaux les invasions, les agressions et la colonisation, les droits de l'homme ne sont que plus précieux.

Aujourd'hui et alors que se densifie la trame de la communauté internationale, aux quatre coins du monde, les victimes des violations des droits de l'homme attendent de ce Conseil, perçu comme conscience de l'humanité, qu'il soit à leur écoute. C'est dire que c'est à la faveur du dialogue, de la coopération et non de l'affrontement et de la politisation que la crédibilité de ce nouvel organe sera établie. Les droits de l'homme, tous les droits de l'homme, devront recevoir dans cette enceinte et dans un esprit de consensus, un traitement juste, égal et équitable dans l'interdépendance, l'objectivité et la non-sélectivité.

Monsieur le Président,

L'Algérie, qui panse ses blessures après une décennie de violence terroriste à grande échelle, n'a, à aucun moment, renoncé à l'idéal humaniste même si, lors de cette tragédie, elle a été atteinte profondément dans sa chair comme dans les ressorts de ses interactions avec autrui. Dans un environnement international où le phénomène terroriste rencontrait quelque indifférence, voire complaisance, mon pays a cherché seul sa voie, récusant les explications simplistes et réductrices qui ont accordé du crédit aux tueurs d'enfants et d'handicapés, ainsi qu'un statut aux criminels qui ont cherché à faire assumer à la religion leurs sinistres forfaits.

Rien n'est, en effet, plus funeste pour l'avenir de nos sociétés que l'instrumentalisation des valeurs universelles, dont les droits de l'homme sont l'expression, pour les mettre au service de considérations politiques inavouables.

Mais l'Algérie n'a jamais parié sur la seule réponse sécuritaire comme réplique au terrorisme. Elle se devait d'accompagner la fermeté par la clémence pour ceux qui se sont repentis dans des initiatives éminemment politiques, à l'exemple de politiques dites de « concorde civile » et de « réconciliation nationale ». Ces démarches constituent, de notre point de vue, une réponse démocratique pour dépasser une crise qui a failli emporter l'Etat et disloquer l'unité de son peuple.

Mais c'est aussi avec humilité que je reconnais volontiers devant vous que l'Algérie s'est retrouvée, comme tant d'autres pays, quel que soit le stade atteint dans la voie de la prospérité et de la démocratie, qui ont peiné dans la détermination d'un équilibre irréprochable entre sécurité et liberté. En apportant des correctifs à un certain déséquilibre dans l'action en faveur de ces deux objectifs, on peut involontairement créer d'autres déséquilibres, affectant par défaut et non par dessein, les justiciables eux-mêmes, donnant ainsi matière à des lectures excessives, inspirées par le prisme déformant des préjugés.

Il appartiendra à l'Histoire de juger l'option de paix et de réconciliation dans les modalités approuvées par le peuple algérien. Car plus aisément que le politicien, l'historien saura distinguer les différences fondamentales entre les problématiques des droits de l'homme en Amérique latine, dans l'Afrique austral de l'Apartheid et même d'un pays à l'autre du Maghreb. Vu ces différences de circonstances et la variété des situations, il demeure certain en tous cas que les solutions applicables aux uns ou aux autres ne sauraient être les mêmes.

Monsieur le Président,

L'Algérie mesure bien la complexité de la tâche visant la refondation des rapports entre citoyens que les aléas de l'histoire ont amené à se déchirer, surtout que ses efforts et les équilibres politiques et juridiques qu'ils nécessitent soulèvent quelques critiques et réserves, particulièrement au sein de la communauté des Organisations non-gouvernementales et de certains mécanismes qui se sont exprimés sur des textes d'application de notre « Charte pour la paix et la réconciliation nationale ».

L'Algérie a assumé pleinement ses responsabilités. Le génie propre de son peuple a tracé la voie à suivre. Comme à d'autres moments décisifs de son histoire, l'Algérie a fait le pari d'un sursaut collectif pour transcender une conjoncture anormale et restaurer le respect dû à la dignité et à la valeur de la personne humaine. Il est des moments où seule l'humanité, l'humanité au sens entier du terme, doit compter. Il s'agit d'abord et avant tout de réconcilier l'homme avec lui-même.

C'est vers cet horizon que tend la mobilisation pour la paix civile qui constitue l'axe central de l'action quotidienne de l'Etat algérien et de la société dont les accomplissements dans la sphère des libertés démocratiques sont fort appréciables. Et c'est d'abord le secteur de la justice, en tant que garant de la mise en œuvre des droits de l'homme, qui a connu un saut qualitatif important.

La réforme de ce secteur, inscrite comme l'une des priorités de l'Etat, a porté sur la révision et l'adaptation à l'environnement national des textes indispensables à l'activité judiciaire en vue d'un meilleur encadrement et d'une protection plus efficace des droits de l'homme. C'est ainsi que le code pénal, le code de procédure pénale, le code de procédure civile, le code de la famille, le code de la nationalité, l'assistance judiciaire, la réforme pénitentiaire et l'exercice de la qualité d'auxiliaire de justice ont été profondément revus pour intégrer les conquêtes de la société algérienne et les avancées des engagements internationaux que son Etat a pris.

Dans ce même esprit, l'Algérie qui est partie aux principaux instruments internationaux des droits de l'homme, vient de retenir le principe de participer aux deux Protocoles facultatifs relatifs aux droits de l'enfant, ainsi qu'au Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif à la femme africaine.

C'est dire que l'Algérie se réjouit de la perspective de recevoir les Rapporteurs spéciaux sur la violence contre les femmes et sur la promotion du droit à la liberté d'opinion et d'expression, dont les visites programmées respectivement en décembre 2005 et janvier 2006 n'ont pu se dérouler pour des raisons de calendrier.

Monsieur le Président,

D'évidence, la montée des extrémismes et de l'intolérance accapareront légitimement l'attention du Conseil.

Parce qu'elles ne prospèrent que par le silence, parce qu'elles ne s'épanouissent que par l'offense, parce qu'elles sont des négations des droits naturels des peuples, parce qu'elles récusent le dialogue entre les civilisations, parce qu'elles encouragent les partisans de l'extrémisme, parce qu'elles expriment l'intolérance, toutes ces anomalies et ces dérives doivent être dénoncées sans nuance et condamnées sans retenue. Notre Conseil qui doit être un espace de convivialité et non d'arrogance, le lieu dans lequel la sagesse des hommes et la tolérance des esprits devront s'imposer à tous, en tous lieux et en toutes circonstances, doit pouvoir incarner l'exigence lucide d'une humanité réconciliée avec elle-même.

Les défis que la communauté internationale doit relever pour donner corps aux principes de la Charte des Nations Unies et de la déclaration universelle des droits de l'homme sont nombreux et complexes. Faisons en sorte que nos présentes assises soient le témoignage de la détermination de toute la communauté internationale de mener activement cette entreprise commune de paix, de développement, de prospérité et de bien-être pour tous. Honorons ainsi tous les droits de l'homme, dans leur indivisibilité et leur universalité.

Je vous remercie